

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse

Nadège HABRANT
Chargée de communication
Tel. 03 25 92 33 56
nadege.habrant@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Journée mondiale des zones humides : l'Andra organise la conférence « Comprendre les zones humides pour mieux les préserver »

Pour la 7^{ème} année consécutive, les Centres industriels de l'Andra dans l'Aube s'associent à la Journée mondiale des zones humides, dans le cadre de sa politique de développement durable et organisent une conférence, intitulée : « Comprendre les zones humides pour mieux les préserver ».

Virginie Delorme, responsable de la cellule "milieux aquatiques" du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA), animera cette conférence au cours de laquelle elle montrera en quoi les zones humides constituent un enjeu majeur pour notre avenir et pourquoi il est nécessaire de les préserver. Elle présentera, à travers d'exemples aubois, les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de restaurer ces zones et donnera des exemples des solutions mises en œuvre.

En pratique :

Lundi 2 février, à 20h30 : conférence « Comprendre les zones humides pour mieux les préserver », au bâtiment d'accueil du public des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube.

Renseignements et réservation auprès du service communication des Centres industriels de l'Andra dans l'Aube au 03 25 92 33 04 ou par courriel à centresaub@andra.fr

En détail :

La Journée mondiale des zones humides.
C'est le 2 février 1971 qu'a été signée la Convention sur les zones humides, dans la ville de Ramsar (Iran), au bord de la mer Caspienne. Depuis la première Journée mondiale lancée en 1997, des organismes, des associations et des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société profitent de l'occasion pour sensibiliser le public aux valeurs et avantages des zones humides, et rappeler les principes de la Convention de Ramsar.